

---

## PROTESTATION DE L'AUTEUR.

---

Pour me conformer aux décrets d'Urbain VIII, de sainte mémoire, je proteste qu'en ce qui concerne les miracles, les révélations, les grâces et événemens cités dans ce livre, aussi bien que les titres de saint ou de bienheureux donnés aux serviteurs de Dieu non encore canonisés, je n'entends leur attribuer d'autre autorité qu'une autorité purement humaine : à l'exception de ce qui a été confirmé par l'Église catholique romaine, et par le S. Siège apostolique, dont je me déclare le fils obéissant ; et c'est pour cela que je me sou mets à son jugement moi et tout ce que j'ai écrit dans ce livre.

---

## **RÉPONSE A UN ANONYME**

**QUI AVAIT CENSURÉ CE QUE L'AUTEUR AVAIT DIT DANS**

**LE CEAP. V, § 1<sup>er</sup>.**

## RÉPONSE A UN ANONYME

QUI AVAIT CENSURÉ CE QUE L'AUTEUR AVAIT DIT DANS  
LE CHAP. V, § 1<sup>er</sup>.

---

Il m'est tombé entre les mains un livre imprimé l'année dernière, 1755, ayant pour titre : *Lamindi Pritanii redivivi epistola parænetica ad P. Bened. Piazza* ; et dans lequel j'ai trouvé vers la fin un appendice où l'auteur anonyme critique ce que j'ai dit à l'endroit précité de cet opuscule, au sujet de la pieuse croyance que j'y ai soutenue avec le P. Piazza, savoir que toutes les grâces nous viennent par l'entremise de la divine Mère, et cela contrairement à ce qu'a écrit le célèbre Louis Muratori dans le livre de la *Dévotion bien réglée*, (*Regolata divozione*).

Cet anonyme prétend que j'ai erré en affirmant que Pritanius avait traité cette proposition d'hyperbole et d'exagération échappée à la ferveur de quelques saints. Ainsi craignant de m'être trompé, j'ai relu son livre, et j'ai vu que, quoique Pritanius ne présente pas ces mêmes paroles réunies dans le passage où il énonce cette opinion, néanmoins on voit par le contexte de son discours, qu'il parle ainsi même des saints qui se sont expliqués sur cette question.

Voici d'abord ce qu'il dit au sujet d'une autre proposition dont il parle en premier lieu, savoir que Marie commande dans le ciel : « On doit entendre avec quelque réserve cette expression et autres semblables, qui échappées à la ferveur de quelques saints ne font point règle, dès qu'on les met en regard de la vraie théologie. »

Puis il dit : « C'est elle (l'Église) que nous devons écou-

ter, et non les hyperboles de quelque auteur privé, fût-il même un saint. »

Et il ajoute immédiatement après : « Pareillement nous pourrions bien rencontrer des gens qui assureraient que nulle grâce, nul bien ne nous vient de Dieu, si ce n'est par l'entremise de Marie. » On remarquera ce pareillement.

Et plus bas il dit : « Ce seraient de pieuses exagérations que de prétendre que toutes les faveurs divines passent par les mains de Marie. »

Mais quand bien même Pritanius mort ne l'aurait pas dit, ou n'aurait pas eu intention de le dire, Pritanius ressuscité le dit au numero 545 de son livre, où entre autres choses il fait observer que les saints en louant la sainte Vierge ont parlé par hyperboles et par tropes. C'est donc à lui que je répons maintenant, et je dis qu'il n'y a aucun doute que les tropes, comme l'hyperbole, ne sont point taxés de mensonge, quand par le contexte du discours l'exagération se fait apercevoir d'elle-même, comme, par exemple dans ce que dit S. Pierre Damien que Marie *accedit imperans, et non rogans* (1); et dans ce que dit S. Anselme qu'elle pleure dans le ciel pour ceux qui offensent Dieu. Ainsi les tropes sont permis toutes les fois qu'il ne peut y avoir d'erreur. Mais on ne peut en dire autant des propositions affirmatives, dans lesquelles l'hyperbole constituerait une véritable déception, dont les autres ne peuvent être avertis. Mais venons au point principal de la proposition controversée : je ne m'étends pas à prouver les raisons intrinsèques qui peuvent la soutenir ; il

(1) Elle s'adresse à Dieu avec des paroles de commandement et non de supplication.

me suffit seulement d'indiquer ici celles que j'ai présentées dans mon livre, savoir que Dieu veut par-là honorer sa mère chérie, qui dans sa vie l'a tant honoré. S. Thomas dit (Ep. 8.) que les saints, à proportion de leurs mérites, peuvent en sauver beaucoup d'autres; mais que le Rédempteur et sa mère ont mérité une grâce si abondante, qu'ils peuvent sauver tous les hommes (1).

De plus, Marie étant l'avocate universelle de tous les hommes, il convient que tous ceux qui se sauvent, obtiennent le salut par son entremise.

En outre, et cette raison me paraît la plus solide, de même que Marie, selon ce que dit S. Augustin, a coopéré par sa charité à la naissance spirituelle des fidèles; ainsi Dieu veut encore qu'elle contribue par son intercession à leur faire obtenir la vie de la grâce en ce monde, et la vie de la gloire dans l'éternité! C'est pour cela que l'Église, dans les prières qu'elle lui adresse, emploie ces expressions indéfinies, *notre vie, notre espérance*.

Mais ce qui m'a fortifié et me fortifie encore dans cette croyance, c'est de la voir soutenue par tant de savans auteurs, et même par des saints. L'anonyme croit avoir démontré spécialement que S. Bernard n'a jamais prétendu affirmer que toutes les grâces nous viennent par Marie, mais seulement que nous avons reçu par elle Jésus-Christ qui est la source et la plénitude de toutes les grâces. Mais je crois à mon tour avoir démontré tout le contraire dans ce que j'ajoute ci-après.

S. Bernard dit que Marie a reçu de Dieu la plénitude; il explique ensuite quelle est cette plénitude: il dit prin-

(1). « Magnum enim est in quolibet sancto, quando habet tantum de gratia quod sufficit ad salutem multorum; sed quando haberet tantum. »

ciplement que Marie a reçu la plénitude parce qu'elle a reçu en soi Jésus-Christ, source de toutes les grâces; mais il dit ensuite que la sainte Vierge a reçu en conséquence une autre plénitude qui est la plénitude des grâces, pour les distribuer de sa propre main à tous les hommes, comme leur médiatrice auprès de Dieu. Voici comment il parle dans le sermon *in Dominica infra Octavam Assumptionis*, col. 1. Lit. F. « Pourquoi la fragilité humaine craindrait-elle d'approcher de Marie? Il n'y a en elle rien d'austère, rien de terrible: elle est la douceur même, offrant à tous et son lait et sa laine: rendez grâce à celui qui vous a pourvu d'une pareille médiatrice. Elle s'est faite toute à tous, elle a voulu dans son excessive charité se mettre à la merci des insensés comme des sages. Elle a ouvert à tous, (qu'on remarque bien ceci), elle a ouvert à tous le sein de sa miséricorde, afin que tous reçoivent de sa plénitude le captif son rachat, le malade sa guérison, le pécheur la rémission de ses fautes, le juste la grâce, les anges la joie, son fils la chair; afin qu'ainsi nul ne puisse échapper à sa chaleur bienfaisante (1). » On remarquera ces mots, *afin que tous reçoivent de sa plénitude*, par où on peut voir que S. Bernard ne parle pas ici de la première plénitude, qui est Jésus-Christ, autrement il n'aurait pas pu dire que de sa

(1) « Quid ad Mariam accedere trepidet humana fragilitas? Nihil »  
 » austerum in ea, nihil terribile; tota suavis est omnibus offerens »  
 » lac et lanam; age gratias ei qui talem tibi mediatricem provi- »  
 » dit. Omnibus omnia facta est, sapientibus et insipientibus co- »  
 » piosissima charitate debitricem se fecit. Omnibus misericordiæ »  
 » sinum aperit, ut de plenitudine ejus accipiant universi, capti- »  
 » vos redemptionem, æger curationem, peccator veniam, justus »  
 » gratiam, angeli lætitiâ, filius carnem, ut non sit qui se abs- »  
 » condat a calore ejus. »

*plénitude* le fils lui-même reçoit sa chair ; mais qu'il parle de la seconde plénitude dérivée de la première , comme nous avons dit , plénitude que Marie a reçue pour distribuer à chacun de nous les grâces que nous recevons. On remarquera aussi ces autres expressions : *Nul ne peut échapper à sa chaleur bienfaisante*. Si quelqu'un. recevait des grâces autrement que par l'entremise de Marie, il pourrait demeurer étranger à l'influence de ce soleil ; mais S. Bernard dit que nul ne peut se dérober à la chaleur de Marie, et dans le même passage il dit : « Par vous , nous avons accès auprès du fils, ô inventrice de la grâce, mère du salut, afin que par vous celui-là nous reçoive qui par vous nous a été donné (1). » Or par-là S. Bernard veut évidemment dire que, comme nous n'avons accès auprès du Père que par l'entremise du fils qui est médiateur de justice, et qui par ses mérites nous obtient toutes les grâces, ainsi nous n'avons accès auprès du fils que par l'entremise de sa mère qui est médiatrice de grâce, et qui par le moyen de ses prières nous obtient toutes les grâces que Jésus-Christ nous a méritées.

Ceci est encore rendu plus clair par d'autres développemens que donne le même saint dans le sermon de *Aqueductu*. Il dit au commencement de ce sermon que Marie a reçu de Dieu la principale plénitude, c'est-à-dire Jésus-Christ, pour nous en faire part à nous-mêmes. Mais ensuite il parle plus clairement de la seconde plénitude qu'elle a reçue conséquemment à la première, et qui est celle des grâces que nous obtenons par le moyen de ses prières : voici comme il s'en explique : Il est vrai, dit-il,

(1) « Per te accessum habemus ad filium, o inventrix gratiæ, mater salutis, ut per te nos suscipiat qui per te datus est nobis. »

que Marie a obtenu de Dieu Jésus-Christ source des grâces. Mais cela peut-être ne contente pas pleinement vos désirs, puisque vous désireriez qu'elle-même par son intercession vous obtînt les grâces que Jésus-Christ vous a méritées (1). Ensuite il continue en nous exhortant à ne pas manquer de vénérer et d'invoquer avec grande confiance cette divine mère; et il dit que ce que nous désirons Dieu l'a fait, en mettant dans Marie la plénitude de tous les biens, afin que tout ce que nous recevons de Dieu, nous le reconnaissons comme dû à l'entremise de Marie (2) : Elle est ce jardin de délices (on remarquera que S. Bernard continue à parler des grâces qui nous sont distribuées actuellement par l'entremise de Marie), elle est un jardin de délices que le souffle divin n'a pas seulement visité une fois, mais qu'il parcourt sans cesse et en tous sens afin que ses parfums aromatiques, c'est-à-dire, les dons de la grâce s'en exhalent et se répandent de toute part (3). Puis faisant allusion au texte que j'ai déjà cité : *Non est qui se abscondat a calore ejus*, il ajoute : Otez le soleil qui éclaire le monde, que devient le jour ? ôtez Marie, cette étoile de la mer, que reste-t-il si ce n'est l'obscurité et les ténèbres (4) ?

(1) « Verum id quidem, sed parum est (ni fallor) desideratis vestris. »

(2) « Altius ergo intueamini, quanto devotionis affectu a nobis eam valuerit honorari, qui totius boni plenitudinem posuit in Maria; ut proinde si quid spei in nobis est, si quid gratiæ, si quid salutis ab ea noverimus redundare quæ ascendit deliciis affluens. »

(3) « Hortus deliciarum quem non modo afflaverit veniens, sed et perflaverit superveniens auster ille divinus, ut undique fluant et effluant aromata ejus, charismata scilicet gratiarum. »

(4) « Tolle corpus hoc solare quod illuminat mundum, ubi

Ensuite il continue en nous exhortant à nous recommander à Marie, et à la prendre pour avocate auprès de Jésus-Christ ; et pour nous encourager, il nous dit que si elle prie pour nous elle est toujours exaucée par son fils (1). Puis il ajoute immédiatement : Mes chers enfans, elle est l'échelle des pécheurs, elle est ma plus ferme confiance ; elle est l'unique fondement de mon espérance (2). Or ici c'est bien certainement parce qu'il considère Marie comme la médiatrice et la dispensatrice de toutes les grâces, qu'il l'appelle l'échelle des pécheurs et l'unique fondement de son espérance. *Echelle*, parce que comme dans une échelle on ne monte pas au troisième échelon si l'on ne met le pied sur le second ; et l'on n'arrive pas au second, si l'on ne met le pied sur le premier ; ainsi l'on n'arrive à Dieu que par l'entremise de Jésus-Christ, et l'on n'arrive à Jésus-Christ que par l'entremise de Marie. Il l'appelle ensuite sa plus ferme confiance et l'unique fondement de son espérance ; parce que Dieu voulant que toutes les grâces nous arrivent par Marie, il se croit privé de grâce et d'espérance dès qu'il n'a plus l'intercession de Marie. Aussi nous exhorte-t-il à en faire autant, c'est-à-dire à placer toutes nos espérances en Marie, en nous dormant à entendre que si Marie prie pour nous, nous serons certainement sauvés ; car comme le fils ne peut pas ne pas être exaucé par le père, ainsi la mère ne peut pas ne pas être

• dies? Tolle Mariam hanc maris stellam, quid nisi caligo et tenebræ relinquuntur? •

(1) « Ad Mariam recurre; non dubius dixerim, exauditur ipsa pro reverentia sua. Exaudiet utique matrem filius et exaudiet filium pater. »

(2) « Filioli, hæc peccatorum scala, hæc maxima mea fiducia, hæc tota ratio spei meæ. »

exaucée par le fils. Et d'autre part il nous dit que si Marie ne prie pas pour nous, nous n'obtiendrons pas le salut, parce que c'est Marie qui trouvera la grâce dont nous avons uniquement besoin, et qui peut uniquement nous sauver. Voici les paroles du saint qui ne sauraient être plus claires (1).

J'ai rapporté en outre dans mon livre, en ayant soin de citer l'endroit d'où ils étaient pris, plusieurs autres passages, tant de saints que d'autres auteurs anciens et renommés, lesquels ne me semblent pas pouvoir être autrement expliqués que dans notre opinion. Je les rapporterai simplement ici en masse, sans commentaire, et j'en remets le jugement à mon lecteur.

S. Jérôme (ou comme d'autres le veulent, Sophronius, contemporain du saint, et auteur du sermon sur l'assomption de Marie): « En Jésus-Christ est la plénitude des grâces comme dans la tête d'où elles se répandent jusqu'aux membres; en Marie est aussi la plénitude comme dans le cou qui sert d'intermédiaire entre la tête et les membres (2). »

S. Bernardin de Siègne: « C'est par la Vierge que les grâces, principe de vie découlant du chef Jésus-Christ, sont transmises à son corps mystique. Du moment que cette Vierge Mère conçut dans son sein le Verbe de Dieu, elle acquit, pour ainsi dire un droit sur toutes les opérations

(1) « Quid enim? potest-ne filius aut repellere, aut sustinere repellam? non audire filius aut non audiri potest? semper hæc in gratiam veniet et sola est gratia qua egemur... Nimirum sola est gratia qua salvamur... Et il conclut: Quid nos alia concupiscimus? quæramus gratiam et per Mariam quæramus, quia quod quærit invenit, et frustrari non potest. »

(2) « In Christo fuit plenitudo gratiæ sicut in capite influente, in Maria sicut in collo transfundente. »

de la procession temporelle du Saint-Esprit ; en sorte qu'aucune créature ne saurait recevoir de Dieu la moindre grâce qui ne lui soit transmise par cette tendre mère. Aussi, tous les dons, toutes les vertus, toutes les grâces, tout est-il distribué par les mains de Marie à qui elle veut, quand elle veut, et de la manière qu'elle veut (1). »

S. Bonaventure : « Puisque la nature divine toute entière a résidé dans le sein de Marie, je ne crains pas de dire qu'elle a acquis une espèce de juridiction sur toutes les grâces ; puisque de son sein sortirent comme d'un océan divin tous les fleuves des grâces célestes (2). »

Le même S. Bonaventure : « De même que la lune est placée entre les corps célestes et la terre, et transmet à ces bas-lieux ce qu'elle reçoit d'en haut ; ainsi la Vierge royale est placée entre Dieu et nous ; et nous transmet les influences de la grâce (3). »

Le même encore : « Jésus-Christ sans elle ne vous sauvera point : de même que l'enfant ne peut vivre sans la

(1) « Per Virginem a capite Christi vitales gratiæ in ejus corpus mysticum transfunduntur. A tempore quo Virgo mater concepit in utero Verbum Dei, quamdam, ut sic dicam, jurisdictionem obtinuit in omni Spiritus sancti processione temporalis ; ita ut nulla creatura aliquam a Deo obtineat gratiam nisi secundum ipsius piæ matris dispensationem. Ideo omnia dona, virtutes et gratiæ quibus vult, quando vult et quomodo vult per ipsius manus dispensantur. »

(2) « Cum tota natura divina intra Virginis uterum extiterit, non timeo dicere, quod in omnes gratiarum effluxus quamdam jurisdictionem habuerit hæc Virgo, de cujus utero quasi de quodam divinitatis Oceano flumina emanabant omnium gratiarum. »

(3) « Sicut luna inter corpora cœlestia et terrena est media, et quod ab illis accipit ad inferiora refundit ; sic et Virgo regia inter nos et Deum est media, et gratiam ipsa nobis refundit. »

nourrice, ainsi sans notre souverain vous ne pouvez obtenir le salut (1). »

S. Ephrem : « Nous n'avons de confiance qu'en vous, ô Vierge très-pure (2). »

S. Germain : « Si vous nous délaissez, que deviendrons-nous, ô vous la vie des chrétiens (3)? »

S. Ildefonse : « O Marie, tous les biens que la souveraine majesté avait résolu de faire aux hommes, elle a en même temps résolu de les remettre en vos mains : aussi tous les trésors et tous les dons de la grâce vous ont-ils été confiés (4). »

S. Antoine : « Demander sans son intercession, c'est prétendre voler sans ailes (5). »

S. Pierre Damien : « Vous avez en vos mains tous les trésors des miséricordes divines (6). »

Gerson : « Notre médiatrice, par les mains de laquelle Dieu a décrété que passeraient tous les dons qu'il fait à la nature humaine (7). »

Idiota : « Elle est la dispensatrice des grâces divines ;

(1) « *Ipsæ sine ea non salvabit te. Quemadmodum infans sine nutrice non potest vivere, ita sine Domina nostra nec possis habere salutem.* »

(2) « *Nobis non est alia quam a te fiducia, o Virgo sincerissima.* »

(3) « *Si nos deserueris quid erit de nobis, o vita christianorum?* »

(4) « *Omnia bona quæ illis summa majestas decrevit facere, tuis manibus decrevit commendare, commissi quippe sunt tibi thesauri et ornamenta gratiarum.* »

(5) « *Qui petit sine ipsa, sine alis tentat volare.* »

(6) « *In manibus tuis omnes thesauri miserationum Dei.* »

(7) « *Mediatrice nostra per cujus manus Deus ordinavit dare quæ dat humanæ creaturæ.* »

car son fils ne nous en accorde aucune qui ne passe par ses mains (1). »

Le même encore : « Notre salut est en ses mains (2). »

Cassien : « Le salut du monde entier est dans la multitude des faveurs de Marie (3). »

C'est encore ce que dit S. Bernardin de Siëne : « Vous êtes la dispensatrice de toutes les grâces : notre salut est dans vos mains (4). » .

Richard : « Tous les biens que Dieu accorde à ses créatures, il veut qu'ils passent par les mains de la Vierge Mère (5). »

Le même fait ainsi parler Jésus-Christ : « Nul ne vient à moi, si ma mère ne l'attire par ses prières (6). »

Richard de S. Laurent, faisant allusion au passage des Proverbes : « Elle a été semblable à un vaisseau marchand (7) » s'exprime ainsi : « Tous ceux qui ne sont pas reçus dans ce vaisseau seront submergés dans la mer du monde. Ainsi toutes les fois que nous voyons les flots de cette mer se soulever, nous devons crier vers Marie : Vierge puissante, sauvez-nous, nous périssons (8). »

(1) » *Dispensatrix gratiarum divinarum; nihil enim concedit nobis filius ejus quin pertranseat per manus ejus.* »

(2) « *Salus nostra in manu illius est.* »

(3) « *Tota salus mundi consistit in multitudine favoris Mariæ.* »

(4) « *Tu dispensatrix omnium gratiarum : salus nostra in manu tua est.* »

(5) « *Deus quidquid boni dat creaturis suis, per manus matris Virginis vult transire.* »

(6) « *Nemo venit ad me nisi mater mea suis precibus traxerit eum.* »

(7) « *Facta est quasi navis institoris.* »

(8) « *In mare mundi submergentur omnes illi quos non suscipit navis ista. Ideo quoties videmus insurgentes fluctus hujus maris, clamare debemus ad Mariam : Domina, salva nos, perimus.* »

Le même : « Comme la pierre , si la terre vient à manquer dessous , tombe dans l'abîme ; ainsi l'homme privé du secours de Marie tombe dans le péché et de là dans l'enfer (1). »

A tout cela j'ajouterai une considération qui fait grande impression sur moi , c'est que généralement les fidèles , pour toutes les grâces qu'ils désirent , ont toujours recours à l'intercession de cette divine mère ; ce qui montre que la pieuse croyance dont nous parlons est comme un sentiment commun de l'Église universelle. C'est précisément de cette même preuve , c'est-à-dire du sentiment commun des fidèles , que se sert le P. Pétau pour établir l'opinion (tenue par moi comme certaine) de l'immaculée conception de Marie au premier instant. Du reste , comme l'opinion en question , savoir que toutes les grâces passent par les mains de Marie , me paraît très-conforme à la piété , et fort probable , non-seulement à moi , mais à un grand nombre d'autres auteurs , comme Segneri , Paciucchelli , Crasset , Mendoza , Nieremberg , Poiré , etc. , je m'estimerai toujours heureux de l'avoir soutenue et prêchée , ne fût-ce que pour cette raison que ce sentiment ravive ma dévotion envers Marie , tandis que le sentiment opposé la refroidit : ce qui à mon avis n'est pas un léger inconvénient.

(1) « Sicut lapis , subtracta terra , delabitur in profundum ; ita »  
 » subtracto Mariæ adjutorio , homo delabitur in profundum , et inde »  
 » in infernum. »